

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 août à 20h00

Se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire, les membres du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2025

Date d'affichage : 21 août 2025

Présents : M et Mmes CAYROL Laure – CARAYOL Florent - DARDENNES Agnès – DELFAUD Alexandre - DOUMENC Sophie - GERARD Philippe - HUG Maxime - LATAPIE Jérémy - MERCIER Martine - NAJM Ghassan - THAMIE Sylvie

Absent : M NEVEUX Jean-Michel

Absents représentés : Mme CAYROL Maëlys (procuration à M LATAPIE Jérémy)

Madame MERCIER Martine a été élue secrétaire

1 – Cantine scolaire – Modification des tarifs – Année 2025/2026

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif des repas cantine.

Il est rappelé les tarifs appliqués en 2024/2025 qui prenaient en compte le quotient familial du foyer pour le tarif enfant, les adultes ayant un tarif fixe.

Il est proposé de déterminer le tarif du repas selon les tranches pour la rentrée 2025/2026 en prenant en compte les augmentations (fournitures, personnel...).

Tarifs 2024/2025

Tarification selon quotient familial	Inférieur à 575	Entre 576 et 799	800 et plus
Prix du repas	3.80€	3.95€	4.10€

Proposition tarifs 2025/2026

Tarification selon quotient familial	Inférieur à 575	Entre 576 et 799	800 et plus
Prix du repas	3.90€	4.05€	4.20€

Le prix du repas adultes passerait à 9,50 € au lieu de 9.00€.

Après discussion, il est décidé d'arrêter les tranches et les tarifs comme ci-dessus et de retenir le prix de 9,50 € pour les repas adultes. Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

2 – Maison médicale – Demande de Madame BRON Maya – Psychologue clinicienne

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande reçue en mairie de Madame BRON Maya, Psychologue clinicienne.

Pour rappel, elle occupe actuellement le local partagé avec la PMI depuis le 01 février 2025.

Elle souhaiterait rejoindre le local professionnel occupé par Madame ALCOULOUMBRE Catherine, Psychanalyste, à compter du 1er septembre 2025.

Le local serait donc partagé entre Madame ALCOULOUMBRE et Madame BRON et les occupations seraient les suivantes **à compter du 1^{er} septembre 2025** :

Pour Mme ALCOULOUMBRE Catherine

Le lundi
le Jeudi
le vendredi

Pour Madame BRON Maya

le mardi
le mercredi

Il est proposé modifier le bail professionnel.

Le loyer mensuel de Madame ALCOULOUMBRE restera inchangé.

Le loyer de Madame BRON sera de 135.02 € - *loyer plancher conformément aux tarifs définis lors des précédentes réunions*. Le montant des charges locatives sera modifié et passera de 18.00 € à 36.00€ par mois soit un montant mensuel de 171.02€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

RUE DU FOIRAIL

Monsieur Le maire informe avoir reçu en mairie début août les riverains de la rue du Foirail.

Plusieurs problèmes sont évoqués, notamment le stationnement.

Après étude avec l'ensemble les services concernés, Monsieur Le Maire propose de mettre en place un sens unique (*qui répond aux orientations de l'étude urbaine*) sur cette voie avec interdiction de stationner.

De plus, des blocs d'enrochement, coté Buvett jusqu'à l'embranchement de la Route Galiot de Genouillac sera mis en place le long de la voie.

Un arrêté va être pris et dès mise en place de la signalisation, cette nouvelle réglementation sera mise en place, au plus tard fin septembre. Un courrier va être adressé à tous les riverains.

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 653

Monsieur le Maire informe du projet d'aménagement de la route départementale n° 653.

En effet, le souci de la vitesse et le volume de PL traversant la commune nécessite une grande vigilance pour la sécurité de tous.

Il est proposé le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération situés sur la RD 653 en direction de Lacapelle-Marival et de Livernon.

Ces déplacements permettraient, côté Lacapelle-Marival, la sécurisation de la future traversée du GR de Pays via l'achat d'un terrain (partie de la parcelle B257) et la réalisation d'un plateau surélevé en direction du chemin communal de la Font Barade. Il serait également prévu la mise en place d'un second plateau successif permettant d'éviter aux véhicules de réaccélérer après ce premier obstacle.

Côté Livernon, suite à l'acquisition de la parcelle F118, et afin de permettre aux marcheurs et touristes qui le souhaitent de pouvoir stationner et traverser en toute sécurité pour se rendre dans le parcellaire communal, un plateau surélevé serait prévu.

Dans la continuité, un autre serait installé à la place des coussins berlinois au niveau du pont bascule.

LOGEMENT AU DESSUS DE LA GARE SNCF

Un rendez-vous a eu lieu courant juillet avec la SNCF.

Le logement au-dessus de la gare SNCF est vacant depuis plusieurs années.

La SNCF serait favorable à mettre à disposition cet espace aux associations ou entreprises.

Ils ne souhaitent pas de location aux particuliers.

Monsieur Le Maire invite les membres du conseil municipal à diffuser l'information auprès des associations locales et potentiels commerçants intéressés pour y développer un projet.

PROJET CAMPING

La question est posée sur le projet d'aménagement du camping.

Monsieur le Maire informe que le dossier est en attente. En effet, la demande de subvention déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR a été refusée.

Un nouveau dossier sera déposé en 2026.

Monsieur Le Maire informe que le permis d'aménager vient d'être déposé auprès des services instructeur du Grand-Figeac.

RESTAURANT L'ASSIEROIS

Monsieur Le Maire informe d'une possible vente de l'établissement.

Il précise également que deux logements au-dessus sont disponibles à la location et demande aux élus de diffuser l'information.

TERRAIN DE PETANQUE

Le projet d'aménagement de plusieurs terrains de pétanque va avancer (à côté de l'ancien marché couvert). Les informations seront communiquées rapidement.

FERMETURE BUREAU DE POSTE ET GARE SNCF

Un conseiller déplore les aménagements d'horaire du bureau de la Poste et de la fermeture du guichet à la gare SNCF durant l'été.

Séance terminée à 21h20.